



PRO CONTROL

Siège d'exploitation ZI Bonne Fortune
Rue des Nouvelles Technologies 8
B-4460 GRACE HOLLOGNE
TVA : BE 0507 735 513
Tel : 04/227.15.77
E-Mail: secretariat@pro-control.be

Réf : EAN : 541449020710652927 Date du rapport : 01/07/2020

Date de visite le(s) : 01/07/2020	PROPRIETAIRE : LEJEUNE	GESTIONNAIRE :
Par l'agent Mr : G Castrogiovani	Adresse : Nouvelle Route 19	Adresse :
ADRESSE DE L'INSTALLATION : Nouvelle Route 19 4831 BILSTAIN	4831 BILSTAIN	INSTALLATEUR : ENERSOL
		TVA : BE 0874.697.993

GRD : ORES Compteur n° : 50208549 Index* ⚡ (HP) (kWh) : 015853,5 Index* ⚡ (HC) (kWh) : 015694,3

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION ET/OU A TRES BASSE TENSION

Identification de l'objet :

Réglementation appliqué : LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019

Appareils de mesure utilisés : Matériel standard attribué à l'inspecteur

Type de contrôle : Check-list : DTT-C-E-10 DTT-C-E-11 DTT-C-E-12

Contrôle de conformité avant mise en usage Livre 1 chap 6.4

Visite de contrôle L1 chap 6.5 (à partir du 1.6.2020)

Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 sec 8.4.3

Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 sec 8.2.1 (avant le 1.10.81)

Visite de contrôle d'une installation électriques domestiques ancien RGIE L1 sec 8.2.2 (à partir du 1.10.81 L1)

Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur L1 sec 8.4.1 L1 sec 8.2.1

Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4.2

Type d'installation : nouvelle existante modification extension photovoltaïque < 10Kwc L1 7.112

Schéma liaison à la terre : TT

Type d'habitation : maison appartement parties communes résidentielles (sauf Locaux techniques) autres :

Raccordement : tension : 1N400 2X230 3X230 3N400 Autre : AC DC. Fréquence : 50 Hz

Protection raccordement : existante : 25 A - Non placé prévue max : A - selon devis GRD

Câble alimentation tableau principal 4X10 mm², type : VVB

Inter sec général : 40 A, Δ In (mA) 300 mA, type : A B AC

Type prise de terre : Nature : piquets / Terre commune / Localisation du sectionneur de terre : sous TGBT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 1 ; Mesures : Ra = 29,8 Ω ; Ri tot = 500 MΩ des N° circuit(s) :

DESCRIPTION : Voir plans de position & schémas visés réf : du voir croquis réalisés

PHOTOVOLTAÏQUE: plans position & schémas visés LEJEUNE du 01/07/2020 / Nb panneaux : 8 de 395 wc / Pc total : 3160 wc						
N°	P _{ac} (W)	I _{ac} (A)	Type / Marque / P Total 3000 W	N° de série	Protection aval: type + I _n (A)	
1	3000	13,2	SOLAREEDGE SE 3000H	n°SJ3819-0730508D7-57	16	

Protection passive contre les contacts indirects : <input checked="" type="checkbox"/> double isolation <input type="checkbox"/> isolation renforcée <input type="checkbox"/> isolation supplémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
DDR installés est adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des Prises de courant et appareils de classe I	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,...)	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défaut	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO

INFRACTIONS voir annexe DTT_INF_E_20 voir Liste ci-dessous Néant :

REMARQUES voir annexe DTT_INF_E_20 voir Liste ci-dessous Néant :

CONCLUSION : (droits et devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1. Avant le 01/07/2045

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. L'installation ne peut être mise en usage Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Le DDR général n'était pas scellé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les personnes intéressées.

Annexes au présent rapport : Néant Plans de position et Schémas DTT_INF_E_20 Autres :

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour PRO-CONTROL ASBL

G Castrogiovani

Nom et visa du demandeur

ENERSOL